

VOTRE CFPPA

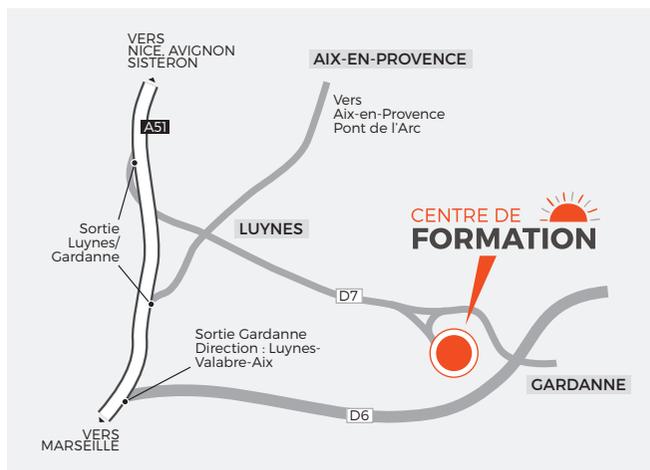
Situé dans un très beau cadre, le centre de formation de Valabre se trouve dans un parc forestier proche des villes de Gardanne et d'Aix-en-Provence.

Les apprenants bénéficient sur le site d'un self, de salles informatiques, d'un centre de documentation et de ressources.



+ LES PLUS DU CFPPA

- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans le monde du travail
- Compétences développées par le CFPPA, recherchées par les entreprises
- Une exploitation agricole, support pédagogique et d'expérimentation



CFPPA - AIX-VALABRE

Chemin du Moulin fort - 13548 Gardanne Cedex
Tél. : 04 42 58 46 41 - cfppa.aix-valabre@educagri.fr

 Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !
www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille

 www.instagram.com/campusnatureprovence

ET POUR EN SAVOIR PLUS...

Sur la démarche VAE au Ministère en charge de l'agriculture
<https://chlorofil.fr/vae>

Sur la VAE en général
www.vae.gouv.fr



CENTRE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES
AIX-VALABRE MARSEILLE

LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



Se qualifier par la VAE*

*VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
Site de Valabre



QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou une partie d'un diplôme sans avoir à suivre un parcours de formation, en faisant valider ses expériences professionnelles, sociales ou de formation, bénévoles ou salariées.

Au ministère en charge de l'Agriculture, la démarche comprend la rédaction d'un dossier de validation et un entretien avec un Jury.

C'est une démarche personnelle dont l'accompagnement peut être financé par différents organismes (pôle emploi, CPF, VIVEA, Région Sud... suivant le statut du candidat). L'accompagnement au CFPPA est individuel (12 heures et se déroule sur 1 an environ).

CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne en emploi ou en demande d'emploi ayant acquis au moins un an d'expérience salariée, non salariée ou bénévole peut s'engager dans la démarche VAE pour obtenir un diplôme en lien avec ses expériences en cours ou passées.

DIPLÔMES PRÉPARÉS EN VAE PAR LE MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

■ **CAPA** : Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (jardiniers paysagistes, élagage...)

■ **BPA** : Brevet Professionnel Agricole

■ **BP** : Brevet Professionnel

■ **BAC PRO** : Bac Professionnel

■ **BTSA** : Brevet Technologique Supérieur Agricole

■ **CS** : Certificat de Spécialisation

Délais d'accès : à l'issue de la demande de recevabilité et la confirmation d'inscription à un diplôme par la voie de la VAE, une durée d'un an maximum est conseillée pour la préparation du dossier de validation, le maximum de durée autorisée étant de trois ans.

Tarifs : Pour les tarifs, financements et rémunérations, merci de nous consulter.

Pour toutes autres informations, rendez-vous sur le site www.campusnatureprovence.com

DANS QUELS SECTEURS, POUR QUELS MÉTIERS ?

PRODUCTION AGRICOLE, FORESTIÈRE, AQUACOLE ET DES PRODUITS DE LA MER

Agriculteur, éleveur, berger, salarié agricole permanent ou saisonnier, chef de culture, floriculteur, maraîcher, bûcheron, conducteur d'engins forestiers, lad-cavalier, palefrenier-soigneur, technicien et conseiller ...

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE, INDUSTRIES LIÉES À L'AGRICULTURE

Opérateur permanent ou saisonniers, agent de maîtrise, chef de fabrication, pilote de ligne automatisée, contrôleur qualité, mécanicien agricole ...

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS

Vendeur spécialisé, technicien commercial, chef magasinier, caviste ...

SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES

Responsable de structure touristique, agent de tourisme rural, animateur de loisirs, chargé de développement rural, animateur de structure

SANTÉ ET PROTECTION ANIMALE ET VÉGÉTALE, HYGIÈNE, QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE L'ALIMENTATION

Agent de restauration collective, animateur qualité et hygiène, technicien sanitaire, technicien de laboratoire ...

LA VAE EN CHIFFRES

De 2011 à 2023,
75% des candidats qui ont déposés un dossier ont obtenu le diplôme visé lors du premier passage au jury !

■ Le CFPPA est en capacité d'accompagner des publics en situation de handicap (PSH). Pour plus d'information, nous contacter : handicap.cfppa.aix-valabre@educagri.fr

■ La formation se déroule en présentiel ou en distanciel.
■ Taux de réussite du centre aux examens en 2023 : 85%

POUR EN SAVOIR PLUS OU S'INSCRIRE

Contactez-nous par téléphone ou par mail

Site de Valabre

Tel : 04 42 58 46 41 Mail : cfppa.aix-valabre@educagri.fr

